

**Intervention de Henri MALOSSE, Président de la section « Union Economique et Monétaire, Cohésion Economique et Sociale » du CES européen
Forum « Les PME dans les régions insulaires de l'Union Européenne »
Cagliari 14-16 Novembre 2002**

(Résumé)

Monsieur le Président, Madame et Messieurs les députés Européens, Chers Amis,

C'est un plaisir pour moi de participer à la clôture de votre Forum, d'autant que c'est ma première « prestation » en tant que Président de Section du CES européen et je le fais devant mes « amis » des îles européennes !

Je vous remercie de m'avoir convié ici mais je comprends aussi que c'est en hommage à l'engagement de mon collègue VASSILARAS qui a fait adopté le 25 avril dernier, à l'unanimité, un Avis de notre Institution sur « les PME et les Régions insulaires », disponible d'ailleurs dans vos dossiers.

Je citerai souvent dans mon exposé cet excellent rapport qui avait pour ambition d'élaborer des propositions concrètes sur la base des conclusions du Sommet européen de Nice des 7 et 8 décembre 2000 (point J 57).

Je tiens tout d'abord à féliciter le réseau INSULEUR pour le choix du thème des PME, car il est effectivement pertinent dans les îles. Je ne citerai qu'un chiffre, issu de l'Avis VASSILARAS : alors que dans l'UE la moyenne est de 51 PME pour 1000 habitants, généralement ce chiffre est le double dans les îles, par exemple 94 pour 1000 dans l'île de Corse qui m'est particulièrement chère ! En effet, les PME y ont une importance capitale en tant que facteur de cohésion sociale et d'attachement aux identités locales, base fondamentale du développement endogène, notamment pour le tourisme ! (A la différence des grands groupes qui n'ont pas cet attachement local)

Je voudrais ici d'ailleurs faire une citation du rapport VASSILARAS qui, à mon avis, résume très bien le constat que nous devons faire :

« il convient de signaler que la difficile mise en œuvre des projets, l'absence de ressources propres, la situation géographique et démographique, les marchés limités, la dépendance à l'égard des métropoles, une économie instable, le caractère saisonnier de l'emploi et une économie non diversifiée, sont autant d'éléments qui entravent la participation des PME des régions insulaires aux programmes communautaires ».

Les programmes communautaires favorisent-ils les PME insulaires ?

On peut avoir ici de sérieux doutes, comme le souligne l'excellent rapport présenté ici par les CCI de Corse ! L'écart avec les autres régions ne s'est pas résorbé, loin s'en faut, surtout si l'on considère que certaines statistiques peuvent être « gonflées » par des revenus ou des entreprises saisonnières, comme dans le cas des îles Baléares et masquent une réalité bien moins « brillante » ! La fuite des cerveaux est toujours une réalité !

On peut considérer qu'autant l'objectif 1 des programmes communautaires a eu un effet positif en terme de désenclavement, autant les interventions au titre de l'objectif 2 et d'Interreg ont

apparemment pas bien répondu aux attentes : retards, lourdeur bureaucratique, mauvaise adaptation aux besoins... On souligne d'ailleurs dans le rapport la relative inefficacité des fonds publics pour répondre aux attentes des PME insulaires ! Plus que d'aides directes, c'est un climat propice à l'initiative et au développement des affaires qu'elles souhaiteraient !

Face à cette situation, que proposons nous ? Plutôt que de revendiquer une politique spécifique pour les îles, car comment imaginer une seule politique pour des territoires aussi différents que l'île de Saaremaa en Estonie et l'île de la Réunion dans l'Océan indien, la Corse ou les Shetland ! Plutôt que de défendre une vision dogmatique de la question des îles qui revient à une classification qui exclut certaines îles écossaises parce que trop proches du continent ou l'île de Malte parce qu'elle est aussi le siège d'une capitale d'un Etat ! Nous préférons au CES européen une démarche à la fois plus globale et plus pragmatique qui consiste à proposer une nouvelle approche pour l'ensemble des politiques communautaires de cohésion qui s'articulerait autour des 3 axes suivants :

1. Une réforme radicale des fonds structurels :

Nous l'avons récemment illustré dans l'Avis « l'avenir de la politique de cohésion dans la perspective de l'élargissement et de la mutation vers l'économie de la connaissance » :

- ▶ Elargissement des critères d'éligibilité à l'éloignement, l'isolement, le déficit d'éducation et d'esprit d'initiative, l'insuffisance d'organisation de la société civile.
- ▶ De nouvelles priorités : désenclavement et coopération territoriale trans-européenne, Education et Formation, maintien et développement de services publics de base dans les zones isolées ou enclavées, y compris les services aux entreprises.
- ▶ Simplifier les procédures avec un instrument de type Fonds de cohésion pour les zones objectif 1, des réseaux d'expérimentation et d'échanges pour les autres régions, et un instrument très flexible et décentralisé pour la coopération trans-territoriale, y compris pour des infrastructures de transport, d'énergie, d'eau...

2. Une nouvelle gouvernance européenne

Elle se caractériserait pour nous par un renforcement du rôle des pouvoirs locaux, des identités locales ainsi qu'une association des partenaires économiques et sociaux à tous les stades d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi des actions communautaires.

3. De nouvelles politiques communautaires qui ouvrent de nouvelles perspectives aux territoires insulaires

Je veux citer ici en particulier la fiscalité des entreprises avec la proposition du CES européen d'une harmonisation de l'assiette de l'impôt, prélude à une convergence des taux au sein de laquelle des régimes adaptés pour les îles pourraient être envisagés. Je pense aussi à la question du droit des sociétés pour lequel notre Comité a proposé un statut de droit européen pour les PME, qui permettrait ainsi à une PME de Sardaigne de développer ses activités sans contraintes par exemple en Corse et dans les Baléares. La Société Européenne (SE) mise en place par l'UE ne concerne à ce stade que les sociétés par actions et est donc très mal adaptée aux PME insulaires ! En matière de coordination

des politiques économiques, que nous voulons renforcer en particulier pour les pays de la zone euro, on pourrait imaginer aussi des mesures communes (fiscales, en matière d'investissement, de continuité territoriale) pour les îles.

En conclusion, je voudrais indiquer que notre section ECO, qui élabore actuellement son programme de travail, va développer ses travaux à l'avenir dans des domaines très proches de ces préoccupations comme l'avenir des interventions structurelles hors zones objectif 1, le rôle du partenariat des acteurs économiques et sociaux, le développement de la coopération territoriale trans-européenne et le rôle des Régions ou l'impact des autres politiques communautaires sur la cohésion (qui a fait l'objet d'une demande d'avis exploratoire du Commissaire BARNIER). Je voudrais souligner ici tout l'intérêt que j'ai trouvé à votre suggestion d'un « Observatoire des PME insulaires », en tant qu'un réseau de services et d'échanges d'expériences et non pas une structure centralisée. Je m'engage à la faire examiner dans le cadre de nos travaux et de nos propositions aux autres Institutions européennes.

Je voudrais rappeler ici que les travaux de la Convention sur l'avenir de l'Europe ainsi que l'Elargissement en 2004 de l'UE à dix nouveaux Etats, dont deux îles, Malte et Chypre (n'en déplaise aux statisticiens !) plaident en faveur d'une nouvelle gouvernance européenne, qui peut se révéler positive pour nos territoires insulaires !

Une chance pour les îles, qui plutôt que de revendiquer une spécificité qui est souvent synonyme de marginalité, seraient ainsi les précurseurs d'une nouvelle Europe, moins technocratique, plus proche des besoins des acteurs économiques et sociaux et de la société et plus respectueuse des identités et des diversités !